

CONCOURS EDUKI 2019/2020

AGISSONS POUR LA PAIX !

10 QUESTIONS ET RÉPONSES SUR L'ODD 16

TABLE DES MATIÈRES

1. Qu'est-ce que la paix ?	1
2. Qu'est-ce qui constitue une paix durable au sens de l'ODD 16 ?	2
3. Qu'est-ce que la justice ?	2
4. Dans quels domaines de la vie trouvons-nous des injustices contre lesquelles nous devons agir ?	3
5. Pourquoi a-t-on besoin d'institutions efficaces ?	4
6. Quelles actions pouvons-nous toutes et tous entreprendre pour contribuer à l'ODD 16 ?	4
7. Quel est le lien entre paix, justice et institutions efficaces et le développement durable ?	5
8. Quels sont les liens entre l'ODD 16 et les autres ODD à atteindre d'ici 2030 ?	5
9. Que fait la Suisse pour les ODD et en particulier l'ODD 16 ?	6
10. Quelles sont les compétences à développer à l'école pour favoriser une société pacifique ?	7

1. Qu'est-ce que la paix ?

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la paix n'est pas simplement l'absence de conflits. En réalité, la paix peut se définir de plusieurs manières et on pourrait, par exemple, considérer qu'il y a la paix lorsque :

- aucune violence n'est tolérée et que chacun-e puisse vivre en sûreté ;
- chacun-e est égal devant la loi et protégé par celle-ci ;
- toutes et tous participent aux prises de décision politique ;
- chacun-e a ses besoins élémentaires satisfaits (logement, éducation, bien-être, nourriture, etc.) ;
- aucune discrimination est en vigueur ;
- l'État peut se préoccuper d'autres problématiques que la sécurité sur son territoire et attribuer des fonds notamment à la santé, l'éducation, les transports, l'égalité des sexes, le développement durable.

2. Qu'est-ce qui constitue une paix durable au sens de l'ODD 16 ?

La paix durable est un large concept, un état complexe dans lequel État et société évoluent. Sa caractéristique durable est qu'elle a tous les éléments nécessaires pour durer dans le temps. Les Nations Unies ont identifié 10 cibles et 2 sous-objectifs à l'ODD 16 qui permettent de se focaliser sur quelques domaines où des actions peuvent être entreprises pour instituer une paix durable.

Même si ces mesures sont destinées aux États qui se sont engagés en signant l'Agenda 2030 à les mettre en œuvre sur leurs territoires ou dans leurs relations avec la communauté internationale, il s'agit néanmoins aux citoyens de veiller à ce que leurs gouvernements les respectent. De même, ces cibles donnent lieu à des actions qui peuvent être entreprises par chacun d'entre nous à notre niveau et dans notre quotidien.

Ci-dessous une liste des mesures à entreprendre par les États pour atteindre l'ODD 16 :

- Réduire les flux financiers illicites et le trafic d'armes ;
- Renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés ;
- Lutter contre toutes les formes de criminalité organisée ;
- Réduire la corruption ;
- Participation des pays en développement aux institutions de la gouvernance mondiale ;
- Garantir une identité juridique à toutes et tous ;
- Lutter contre le terrorisme et la criminalité ;
- Favoriser les sociétés pacifiques ;
- Avoir une justice pour toutes et tous ;
- Avec des institutions efficaces, responsables et ouvertes à toutes et tous ;
- Réduire toute forme de violence ;
- Promouvoir l'État de droit ;
- Protéger les libertés fondamentales ;
- Appliquer des lois et politiques non discriminatoires.

Actions pour les individus : cf. Question 6

3. Qu'est-ce que la justice ?

La justice est un principe selon lequel tout le monde est traité de manière égale, devant la loi et en société. Tant l'égalité entre les humains face à la justice que le traitement égal des humains contribuent à une société plus juste pour toutes et tous et facilitent les relations pacifiques.

Sans ce principe de justice, une inégalité de traitement entre les humains serait présente. A cause de celle-ci, des tensions, conflits, injustices pourraient décimer des communautés, sociétés et systèmes. Pour une paix durable, la justice à la fois en temps de paix, mais également en temps de guerre est primordiale. Par exemple, le respect des Conventions de Genève et ses Protocoles qui protègent les personnes ne participant pas ou plus aux conflits est essentiel. Lors de conflits, peu de distinctions sont opérées pour séparer la population civile des soldats ou une communauté ethnique d'un groupe belligérant. Par exemple, lors de bombardements, la cible est globale, tout le territoire est visé, sans distinctions des parties belligérantes, des infrastructures telles que les écoles ou hôpitaux, de la population civile, etc.

La justice est également mise en œuvre par les institutions judiciaires. Celles-ci sont parties intégrantes des institutions efficaces mentionnées dans l'ODD 16. Pour une justice appliquée à toutes et tous, ces institutions doivent fonctionner avec dynamisme, efficacité et impartialité. L'ODD 16 est en lien étroit avec les ODD 5 (Egalité entre les sexes) et 10 (Inégalités réduites). Une justice pour toutes et tous permet également l'élimination de toutes formes de discrimination et l'assurance d'une égalité des chances.

4. Dans quels domaines de la vie trouvons-nous des injustices contre lesquelles nous devons agir ?

Il est possible de subir des injustices dans de nombreux domaines de la vie, tels qu'école, famille, travail, migration, croyance, réseaux sociaux, politique, etc. Il est ainsi important de pouvoir distinguer les formes d'injustices contre lesquelles nous devons agir et la multitude d'actions à entreprendre dans chacun de ces domaines. C'est en améliorant la vie de chacun-e dans sa globalité qu'une société sera en paix et juste.

Quelques exemples :

- École
 - Harcèlement sur le terrain de jeu ou dans la salle de classe.
 - Exclusion ou discrimination d'élèves à cause de leur appartenance à une certaine religion, ethnie, opinion, nation, race, genre, etc.
- Famille
 - Inégalité de traitement au niveau du mariage (p.ex. les couples homosexuels ne peuvent pas se marier).
 - Inégalité de traitement au niveau fiscal (p.ex. les couples mariés ont des allègements fiscaux, les couples homosexuels ne peuvent donc pas avoir ces allègements).
 - Exclusion familiale (un-e jeune peut être exclu-e de sa famille pour son orientation sexuelle, ses liens parentaux).
- Travail
 - Inégalité de salaire entre femmes et hommes.
 - Conditions de travail non-conformes (p.ex. non-respect du droit aux heures de pauses, manque de consécration pour les heures supplémentaires, rémunération inéquitable entre une femme et un homme au même poste, etc.).
 - Discrimination à l'embauche à cause de l'appartenance à un/-e certain/-e ethnie, religion, opinion politique, genre, etc.
- Migration
 - Lacunes au niveau des institutions responsables de mesures d'intégration des migrant-e-s (à l'école ou au monde du travail).
 - Séparation des migrant-e-s selon leur pays d'origine (ségrégation géographique).
 - Lacunes au niveau des institutions/organisations qui proposent des traitements psychologiques pour les migrant-e-s.
- Croyance
 - Exclusion sociale ou discrimination à cause de l'appartenance à une certaine religion (p.ex. Islam ou Judaïsme).
 - Interdiction d'exercer la religion.
- Réseaux sociaux
 - Cybermobbing ou discours de haine (critiques violentes, harcèlement).
 - Non-respect de la sphère privée.
 - Protection des données (accès illimité à la vie privée et à toute information publiée sur internet et les réseaux sociaux).
- Politique
 - Sous-représentation dans les fonctions politiques (p.ex. minorités linguistiques ou sociales, femmes).
 - Fraude électorale.
- Etc.

5. Pourquoi a-t-on besoin d'institutions efficaces ?

Des institutions efficaces contribuent grandement au développement durable, car elles permettent la mise en place et la réalisation d'actions par l'État et des pouvoirs locaux. Si des institutions sont corrompues, peu représentatives de la population, partiales selon des critères d'ethnie ou de religion ou encore en conflit interne, elles ne pourront pas assurer la paix et la justice dans le pays.

Pour mieux cerner le lien entre les institutions, les personnes et l'environnement, il est nécessaire de comprendre le concept d'État. Un État est une population (les personnes), un territoire (l'environnement) et un gouvernement qui administre (les institutions). Afin qu'un État fonctionne correctement et que sa population et son territoire prospèrent, son gouvernement doit l'administrer correctement. Si l'une de ces composantes est insatisfaite, l'équilibre étatique est rompu.

Il existe plusieurs types d'institutions efficaces, il ne s'agit pas uniquement d'un gouvernement étatique. Il existe également des organisations internationales, des associations, des organisations non-gouvernementales et des fondations. Dans chacune de ces structures, il y a un pouvoir institutionnel qui demande à être efficace pour que ses actions soient effectives et portées sur la paix, la justice et le développement durable.

Qu'est-ce qui constitue des institutions efficaces ?

- Représentation équivalente de la population dans les instances décisionnelles à l'échelle locale, nationale et mondiale.
- Ouverture des institutions envers toute la population.
- Transparence des institutions.
- Primauté du droit.
- Promotion de la diversité culturelle (aucune culturelle n'est supérieure à une autre).
- Inclusion garantie (toute personne est incluse dans le processus de décision, la réflexion stratégique et l'application des actions).
- Pas de corruption à tous les niveaux de pouvoir.
- Cohérence des politiques nationales et internationales.

6. Quelles actions pouvons-nous toutes et tous entreprendre pour contribuer à l'ODD 16 ?

C'est par des actions du quotidien et de chacun-e qu'une société en paix, juste et avec des institutions efficaces pourra être instaurée. Tant au niveau local, national et international, il s'agit avant tout de relations entre humains. C'est donc par le biais d'engagements, de gestes et d'actions de chaque individu que des progrès pourront avoir lieu.

En voici une liste non exhaustive :

- Participer à la vie politique de son pays en s'engageant politiquement ;
- Dénoncer les violences dont vous êtes témoins ;
- Régler les problèmes par la discussion et de manière constructive ;
- Éviter la violence et les insultes ;
- Apprécier les différentes pensées, cultures et croyances ;
- Aider les personnes qui ont un manque de connaissances de leurs droits ou qui n'ont pas accès aux informations, à la technologie, aux infrastructures, etc.
- Demander plus de transparence dans la politique en faisant des demandes d'informations aux autorités ;
- S'intéresser à d'autres cultures en restant ouvert-e et respectueux-se ;
- Aider et encourager les personnes sur les réseaux sociaux plutôt que de les critiquer ;
- Dénoncer toute injustice dont vous êtes témoin ;
- Participer aux activités de votre quartier / commune ;
- Inclure les migrant-e-s et les réfugié-e-s de votre commune dans les activités et événements sportifs, culturels et communautaires organisés.
- Participer aux instances décisionnelles (ville, village, conseil de classe/d'école, etc.).
- S'informer sur les actualités locales/nationales/mondiales, les actions des organisations internationales dans sa région et dans le monde.

7. Quel est le lien entre paix, justice et institutions efficaces et le développement durable ?

Le développement durable est souvent perçu comme un problème des pays développés qui ont les moyens, les conditions cadres et le temps de se préoccuper des éléments constituant le développement durable. Pourquoi en est-il ainsi ?

Bien souvent, les pays en développement sont aux prises avec des conflits armés, la corruption des institutions, des formes multiples de violence (sociale, conjugale, enfantine, etc.), l'instabilité politique, etc. Un tel environnement n'est pas propice à la réalisation des ODD qui demandent tout de même un cadre politique, social et économique favorable à des mesures de développement. Ainsi, la paix, la justice et des institutions efficaces recensent des prérequis pour la mise en application et en œuvre des ODD dans bon nombre de pays. Les pays développés ne sont pas exemptés de problèmes structurels non plus, c'est pourquoi les trois champs d'action - la paix, la justice et les institutions efficaces - qui composent l'ODD 16 sont si fondamentaux et concernent tout État.

Une société pacifique est moins ancrée dans les problèmes du présent et peut se concentrer aux progrès nécessaires pour les générations futures, notamment en termes écologiques. Par exemple, d'après ONU Environnement, 40% des conflits lors de ces 60 dernières années sont liés à des ressources naturelles.⁵ Tant en anticipant ces conflits en amont qu'en contribuant à la reconstruction durable et juste après un conflit, la paix sera possible et commune à tout le monde.

Des institutions efficaces permettent d'inclure toute personne dans le processus politique afin d'avoir une société vivable et viable pour toutes et tous.

Pour plus de détails et d'exemples, rendez-vous sur : <https://www.eda.admin.ch/agenda2030/fr/home/themen/paix.html>

8. Quels sont les liens entre l'ODD 16 et les autres ODD à atteindre d'ici 2030 ?

Les Objectifs de développement durable ont été conçus en interdépendance les uns avec les autres. L'ODD 16 est particulièrement au centre de l'initiative pour un développement durable. En effet, avoir une société en paix, juste et avec des institutions efficaces est parfois un prérequis, ou tout du moins un facilitateur, pour l'accomplissement d'un autre ODD.

Quelques exemples :

- ODD 5 - Égalité entre les sexes : le thème de cet ODD est présent directement dans une société juste pour toutes et tous. Aucune discrimination envers les femmes n'est possible dans une telle société.²
- ODD 4 – Éducation de qualité : l'éducation est une composante majeure d'une société dynamique où la justice et la paix sont acquises. Si toute personne a accès à une éducation de qualité, elle sera à même notamment de contribuer à la société et d'agir de manière inclusive et respectueuse.³
- ODD 11 - Villes et communautés durables : avoir des institutions efficaces dans les villes permet que celles-ci aient pour objectif de devenir durables et d'atteindre cet objectif. Pour qu'une ville soit durable, il est nécessaire qu'elle prenne des mesures environnementales (espaces verts nombreux et protégés, gestion efficace de l'énergie, réduction de la circulation routière, etc.) et sociales (cohésion sociale, politique d'accueil, politique culturelle, services polyvalents à la population, etc.).⁴

Inversement, puisque l'accès inégalitaire aux ressources naturelles peut être l'une des causes de conflits, travailler pour atteindre d'autres objectifs tels que l'accès à l'eau (ODD 6), les inégalités réduites (ODD 10) ou une consommation et production responsables (ODD 12) permet également d'atteindre l'ODD 16.

1 Source : <https://www.unenvironment.org/explore-topics/sustainable-development-goals/why-do-sustainable-development-goals-matter/goal-16>

2 Pour plus d'informations : worldslargestlesson.globalgoals.org/fr/global-goals/gender-equality/

3 Pour plus d'informations : worldslargestlesson.globalgoals.org/fr/global-goals/quality-education/

4 Pour plus d'informations : worldslargestlesson.globalgoals.org/fr/global-goals/sustainable-cities-and-communities/

« Des sociétés pacifiques, justes et inclusives sont nécessaires afin d'atteindre les objectifs de développement durable. Tous les citoyens du monde ont le droit de vivre libérés de la crainte d'une quelconque forme de violence et de se sentir en sécurité lorsqu'ils vaquent à leurs occupations, indépendamment de leur origine ethnique, de leurs croyances ou de leur orientation sexuelle. Afin de progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, nous avons besoin d'institutions publiques efficaces et inclusives à même de garantir une éducation et des soins de santé de qualité, des politiques économiques justes et une protection inclusive de l'environnement. »⁵

9. Que fait la Suisse pour les ODD et en particulier l'ODD 16 ?

La Suisse a contribué à l'élaboration des Objectifs de développement durable adoptés en 2015. Elle s'est notamment engagée pour la santé, l'égalité entre les sexes, la préservation de l'eau et la promotion de la paix. Depuis 2012, elle possède un plan d'action dans lequel des mesures sont établies pour la réalisation des ODD .

Par exemple, elle a érigé comme priorité les champs d'action suivants :

- Consommation et production ;
- Développement urbain, mobilité et infrastructures ;
- Énergie et climat ;
- Ressources naturelles ;
- Système économique et financier ;
- Formation, recherche et innovation ;
- Sécurité sociale ;
- Cohésion sociale et égalité des sexes ;
- Santé.

Quant à l'ODD 16, la Confédération concentre ses actions dans les domaines suivants :

- Promouvoir la transparence des institutions ;
 - Création d'un portail informatique accessible à toutes et tous pour consulter les documents publics.
- Combattre la corruption ;
 - La Suisse est parmi les cinq pays les moins corrompus selon l'indice de perception de la corruption en 2017. Les éléments d'amélioration sont notamment la transparence du financement des partis politiques et campagnes électorales pour laquelle de nouvelles réglementations sont en train d'être adoptées par les Cantons.
- Promouvoir les processus de décision inclusifs ;
 - Un tiers de la population n'a pas le droit de vote et ne prend donc pas part aux décisions politiques. Il s'agit des jeunes âgé-e-s de moins de 18 ans et des résidents étrangers qui n'ont le droit de vote et d'éligibilité que dans certains cantons et communes. Pour améliorer cette situation, il serait possible de baisser la limite d'âge à 16 ans et/ou d'accorder les droits d'éligibilité et de vote aux résidents étrangers dans chaque commune et canton.
- Renforcer la protection contre la violence et l'aide aux victimes ;
 - Augmentation de la protection des victimes de violences domestiques et de harcèlement.
 - Adoption des normes restrictives de l'UE sur les armes.
- Garantir l'État de droit et les droits de l'homme ;
 - Application, promotion et respect des différentes conventions internationales, dont les Conventions de Genève qui constituent notamment le droit humanitaire international et la protection des personnes ne participant pas aux conflits.
 - Respect des différentes recommandations d'action des institutions onusiennes, notamment concernant les droits de l'enfant, au travail, des personnes migrantes, etc.
- Lutter contre les flux financiers frauduleux ou illicites et restituer les avoirs volés.
 - Surveillance de ces flux par l'utilisation de divers instruments. Les moyens d'amélioration sont de développer des instruments encore plus efficaces et d'adapter ces outils aux nouveaux secteurs (p. ex. associations, ONG, fondations).

⁵ Pour plus d'informations : un.org/sustainabledevelopment/fr/wp-content/uploads/sites/4/2017/01/Why-it-matters-Goal-16_FR.pdf

En outre, grâce à sa situation géopolitique favorable (neutralité, pays hôte de l'ONU, au centre de l'Europe, régulière collaboration avec les pays avoisinants), la Suisse contribue à l'ODD au niveau international en promouvant la paix, les droits de l'homme et la démocratie et en contribuant à la cohabitation pacifique des peuples.⁵

Vous pouvez retrouver le monitoring des objectifs de l'Office fédéral de la statistique afin de vous renseigner où se trouve les avancées de la Suisse dans chaque objectif selon le plan d'action établi : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/developpement-durable/monitoring-objets-agenda-2030/selon-objectifs.html>

10. Quelles sont les compétences à développer à l'école pour favoriser une société pacifique ?

Le niveau d'éducation faible a été identifié comme l'un des facteurs favorisant la violence, les conflits, l'impunité, les contextes fragiles et la vulnérabilité aux crises aux niveaux local, national et mondial.⁶

En 1996, l'UNESCO a défini quatre piliers de l'éducation qui structurent le développement des compétences. Chaque type de savoir se construit sur le savoir précédent.



Source : Graines de paix

Les **savoirs** vont servir à sensibiliser les élèves à ce qu'est la paix et la culture de la paix, à la compréhension des différentes formes de violence et à leur caractère inacceptable, aux liens entre paix et droits humains, paix et démocratie, paix et respect de la nature.

Le **savoir-être** va permettre la construction de soi des élèves, fondée sur une meilleure connaissance de soi. Cette construction comprend son identité et ses valeurs, ses capacités à moduler ses émotions et à adopter des attitudes et des comportements libres de peur et de violence. Les élèves comprennent et assimilent les savoirs et les enseignements qui en ressortent. Dès lors, ils-elles changent notamment son attitude et sa vision des choses en conséquence.

Les **savoir-faire** sont les compétences de paix, c'est à dire les compétences psychosociales – relationnelles, interculturelles, citoyennes et réflexives qui contribuent à la paix sociale et interculturelle. Les élèves vont apprendre en cours à tisser des relations ensemble et entre cultures, à adopter des réflexes de paix pour apaiser les tensions, à devenir des citoyen-ne-s actif-ve-s et proactif-ve-s, et à réfléchir avec discernement. Ils-elles ont toutes les connaissances et compétences pour agir.

Les **savoir-agir** sont les actes collectifs de la vie – participer, coopérer, décider/voter, résoudre et intervenir proactivement, qui sont à la base du vivre ensemble et qui fonctionnent d'autant mieux qu'ils font appel au savoir-être et aux savoir-faire de paix.⁷

⁵ Source : <https://www.eda.admin.ch/agenda2030/fr/home/berichterstattung/nationale-berichterstattung.html> (DFAE, 19.08.2019)

⁶ Source : <https://www.eda.admin.ch/agenda2030/fr/home/agenda-2030/die-17-ziele-fuer-eine-nachhaltige-entwicklung/ziel-16-friedliche-und-inklusive-gesellschaften-fuer-eine.html> (DFAE, 18.07.2019)

⁷ Source : <https://www.grainesdepaix.org/fr/activites/formations-denseignants/former-les-enseignants> (Graines de paix, 18.07.2019)